



DES ÉOLIENNES SUR LE COMMUNAL DE LA SAGNE ??? UNE POSSIBILITÉ POUR OFFRIR L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

Madame, Monsieur,

Comme vous l'avez certainement appris par la presse, Le Communal de La Sagne a été retenu par le Conseil d'Etat comme site possible d'implantation pour des éoliennes.

Cette démarche fait suite à une volonté affirmée du Grand Conseil Neuchâtelois de parvenir à l'indépendance énergétique à l'horizon de l'an 2035. Dans ce but, toutes les possibilités de fournir de l'énergie naturelle méritent d'être étudiées.

Notre communal, tout comme les Crêtes du Jura en général, présente l'avantage d'avoir des vents réguliers et provenant des 4 points cardinaux.

Le Conseil Communal pense que l'indépendance énergétique est un sujet qui revêt une grande importance pour les générations futures. Il n'est toutefois pas question d'utiliser nos terrains ou notre paysage pour offrir de l'énergie aux plus offrants en bradant notre sol.

L'implantation d'éoliennes constitue donc bien un projet citoyen qui ne peut voir le jour qu'avec l'approbation des communes avoisinantes et d'une majorité des habitants du village.

Dans cette optique et afin d'entamer ce nécessaire dialogue avec la population de La Sagne, nous vous invitons à une séance d'information qui aura lieu à la **Grande salle** le

JEUDI 12 NOVEMBRE 2009 A 19H30

Cette séance aura lieu en présence de M. Claude Nicati, Conseiller d'Etat, chef du Département de la gestion du territoire et des responsables des services cantonaux de l'énergie et de l'aménagement du territoire.

Nous espérons vous rencontrer nombreux à cette occasion et vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

**Commune de La Sagne
Conseil communal**

Novembre 2009